

NOTE DE CADRAGE

Session de contrôle I – La lutte contre le trafic de stupéfiants – défis pour Europol et les États membres

Le trafic de stupéfiants et leur consommation dans l'UE posent un défi d'une gravité qui s'amplifie de manière rapide. C'est le cannabis qui est la drogue illicite la plus souvent consommée, avec environ 22,6 millions de personnes adultes (8 % de la population de l'UE âgée de 15 à 64 ans) déclarant en avoir consommé en 2024, tandis que la cocaïne arrive en deuxième place, avec environ 4 millions de consommateurs adultes (1,4 % de la population de l'UE âgée de 15 à 64 ans). En ce qui concerne les drogues de synthèse, l'amphétamine et la méthamphétamine sont parmi les stimulants synthétiques les plus répandus, y compris les nouvelles substances psychoactives (NSP), les cathinones de synthèse et les opioïdes de synthèse dont l'émergence représente un problème de plus en plus important. En 2023, sept nouveaux opioïdes de synthèse ont été officiellement notifiés dans l'UE, dont six appartenant au groupe puissant des nitazènes. En outre, selon le Rapport européen sur les drogues 2024, ce marché devient de plus en plus complexe notamment en raison du recours à des substances synthétiques qui sont utilisées pour frelater les drogues traditionnelles. Par exemple, on retrouve des produits à base de cannabis qui contiennent des cannabinoïdes synthétiques, et les comprimés de MDMA contiennent parfois des cathinones ou des opioïdes synthétiques, ce qui aggrave encore les risques sanitaires pour leurs usagers.

La guerre en cours en Ukraine a encore exacerbé la menace que pose le crime organisé, en particulier à cause de la production et du trafic de drogues de synthèse. Le conflit a créé des conditions propices aux groupes criminels qui profitent de l'affaiblissement des contrôles aux frontières, de la perturbation des structures répressives et de l'instabilité économique dans la région. Ces réseaux sont de plus en plus impliqués dans la production de drogues de synthèse, comme l'alpha-PVP, qui sont ensuite introduites clandestinement dans toute l'Europe. La prolifération de ces substances, y compris les opioïdes synthétiques très puissants comme la méthadone, constitue pour l'UE un défi croissant, à la fois quant aux risques pour la santé publique et qu'à sa capacité à contrecarrer de manière efficace les activités de ces réseaux criminels en pleine évolution. Parallèlement à des efforts opérationnels ciblés, une coopération renforcée dans le cadre de l'EMPACT (la plateforme pluridisciplinaire

européenne contre les menaces criminelles) est alors essentielle pour pouvoir faire face à ces menaces de nature transfrontalière.

En même temps, le crime organisé lié au trafic de drogue, représentant environ 20 % de tous les profits provenant d'activités criminelles organisées en Europe, devient une préoccupation majeure. Une demande croissante de stupéfiants en Europe entraîne l'ouverture de nouvelles routes de trafic. Traditionnellement, la cocaïne est acheminée vers l'Europe par voie maritime et aérienne, principalement via la Colombie, le Brésil et le Venezuela. Les Caraïbes et l'Afrique de l'Ouest sont d'importantes zones de transit, et l'Amérique centrale semble gagner en importance. La cocaïne est introduite clandestinement en Europe par divers modes opératoires, comme des passeurs aériens et des colis express, mais aussi à bord des yachts et des jets privés. L'usage des conteneurs maritimes devient de plus en plus inquiétant. Une grande variété de méthodes de dissimulation est utilisée, dont celles nécessitant une extraction chimique. En outre, le trafic de drogue déstabilise davantage des pays qui sont déjà aux prises avec de graves difficultés politiques, sociales, sanitaires et économiques. L'évolution de la route du Sud, allant de l'Afghanistan vers l'Europe à travers le Pakistan ou l'Iran, le Golfe Persique et l'Afrique de l'Est, est particulièrement préoccupante vue qu'elle peut potentiellement s'imposer comme un choix privilégié pour approvisionner l'Europe en héroïne et en d'autres drogues, ce qui peut d'ailleurs alimenter l'instabilité dans les pays africains.

Pour relever le défi de cette taille il nous faut à la fois combiner diverses méthodes de lutte contre le trafic, la vente et la consommation de stupéfiants, et la coopération entre de nombreux acteurs concernés. Le trafic de drogue étant l'un des crimes expressément mentionnés à l'article 83 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, il est évident qu'il s'agit d'un sujet d'intérêt commun, même si des compétences particulières sont réparties entre Europol, l'Agence de l'Union européenne sur les drogues (EUDA), créée en 2004, et les États membres, qui jouent ici le rôle de premier plan. L'Agence Europol est habilitée à agir en tant que centre de renseignement criminel, facilitant des échanges d'informations et la coordination entre les États membres dans leurs opérations de lutte contre le trafic de drogue et d'autres formes de grande criminalité organisée. L'Agence recueille, traite, analyse et échange des informations, et coordonne et organise des mesures opérationnelles pour soutenir et renforcer les actions des autorités compétentes des États membres, y compris des enquêtes conjointes et des opérations spécialisées.

L'EMPACT est un instrument essentiel de l'Union européenne dans la lutte contre la criminalité organisée, dont les menaces liées à la drogue. Cette initiative vise essentiellement à identifier les principales menaces criminelles et à coordonner les contre-mesures prises en commun. L'EMPACT fonctionne par cycles de quatre années, le cycle actuel s'étendant de 2022 à 2025. Parmi ses dix domaines prioritaires, le trafic de drogue est l'un des plus importants.

Au sein de l'EMPACT, deux plateformes sont dédiées aux défis liés à la drogue. La première, axée sur les drogues de synthèse et les nouvelles substances psychoactives (NSP), est encadrée par la Pologne. La Pologne joue un rôle charnière dans la coordination des efforts internationaux de lutte contre la production, le trafic et la distribution de drogues de synthèse, en particulier les cathinones de synthèse et les opioïdes de synthèse, dont des composés nitazéniques qui constituent une menace émergente. La deuxième plate-forme se concentre sur le trafic de drogues traditionnelles, comme le cannabis, la cocaïne et l'héroïne. L'Espagne est le chef de file des efforts qui ciblent les réseaux criminels impliqués dans la culture, la production et la distribution de ces substances au sein de l'UE. Par l'intermédiaire de l'EMPACT, les deux plateformes travaillent en étroite collaboration avec Europol, l'UE, le CEPOL, FRONTEX et les États membres dans l'objectif d'améliorer le partage d'informations, la coordination opérationnelle et l'efficacité des mesures mises en œuvre contre la criminalité liée à la drogue.

Europol est également tenu de coopérer étroitement avec l'EUDA, qui a été instaurée en vertu du règlement (UE) 2023/1322 relatif à l'Agence de l'Union européenne sur les drogues (EUDA), et abrogeant le règlement (CE) n° 1920/2006, et qui est devenue opérationnelle en juin 2024. La mission de l'EUDA est d'aider les institutions européennes et les États membres à anticiper les menaces liées à la drogue et à répondre avec des mesures efficaces. L'EUDA est tenue de coopérer avec Europol afin d'assurer la collecte de données et le suivi des tendances concernant l'offre de drogues, notamment leur production illicite et leur trafic, ainsi que d'autres délits connexes, l'usage de nouvelles technologies et les nouvelles substances psychoactives.